

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **322/2023/DAF**
Conseil d'Administration du 27 octobre 2023 :

Sujet : Tarifs stage de ski du 15 au 20 janvier 2024 : Les Deux Alpes

ACCES AU STAGE DE SKI				
Discipline	Formule	Lieu	Tarifs 23/24	
			Etudiant	Personnel et Auditeur libre
Ski	Stage 5 jours	Les Deux Alpes	200,00 €	400,00 €

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 30
Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 6

Fait à Limoges, le 27 octobre 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois d'octobre 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 2 novembre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*